

Cirque

Directives générales

- Un projet pédagogique doit être présenté précisant la nature des activités de cirque proposées, et le cas échéant, les mesures de sécurité mis en place.
- **Tous les cycles de l'école primaire** pour les activités de « jonglerie » et de « jeu d'acteur »
- **Élèves de CE2, CM1, CM2** pour les activités d' « équilibre » et d' « acrobatie »
- **Pour l'obligation d'assurance pour les élèves, « [Souscription d'une assurance des élèves et des accompagnateurs](#) »**
- **Dans le cadre du fonctionnement** avec une École de cirque, vérifier qu'elle est agréée à la Fédération Française des Écoles de Cirque.

Compétence(s) attendue(s) à l'école primaire

« Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique »

« Réaliser et enchaîner plusieurs formes d'action, codifiées ou non, avec ou sans engins, dans les familles suivantes :

- *Acrobatie* : se renverser, rouler, sauter, seul ou à plusieurs...

- *Équilibre* : s'équilibrer dans différentes positions sur engins instables, porter, voltiger, parer à plusieurs (Acrosport)

- *Jonglerie* : jongler, lancer, rattraper, faire tourner...

- *Jeu d'acteur* : (expression et communication) : diverses actions motrices destinées à faire rire, à émouvoir, à surprendre...

(Clowneries, Dressage, Cavalerie...) »

Encadrement

Pour

- La qualification de l'encadrement :
« [Qualifications exigées pour encadrer des activités physiques et sportives](#) »
- Les responsabilités de l'encadrement :
« [Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires](#) »

NB. L'apparition du BPJ EPS « Activités de cirque » étant récente, il n'est pas encore possible d'exiger cette qualification auprès de tous les intervenants. En conséquence, seront exigés pour encadrer l'activité :

- Brevet d'Initiation aux Arts du Cirque ou Brevet d'Initiateur Spécialisé en Arts du Cirque
- Attestation d'encadrement en Ecoles de cirque agréées
- Expériences professionnelles
- Projet pédagogique « Activités de cirque »

L'appréciation de ces différents éléments en vue d'un agrément délivré par l'IA est de la responsabilité du Conseiller Pédagogique Départemental en EPS.

Taux d'encadrement

Toutes les activités physiques et sportives, excepté celles qui nécessitent un encadrement renforcé, peuvent être enseignées par le maître de la classe ou un autre enseignant seul lorsqu'il s'agit d'une sortie régulière. Dans le cas d'une sortie occasionnelle, un taux d'encadrement spécifique s'impose selon le tableau suivant :

Taux **minimum** d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée.

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine

- Jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 16 élèves, un intervenant qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

École Élémentaire

- Jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

** L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.*

consignes départementales

Bien que les activités de cirque ne nécessitent pas un encadrement renforcé, il est obligatoire pour des questions de responsabilités, que pour les activités d' « acrobatie » et d' « équilibre », l'enseignant se fasse assister par des intervenants qualifiés qui l'aideront à assurer en permanence la sécurité et la surveillance des élèves.

Sécurité

Le matériel

- Le matériel utilisé devra être en parfait état et conforme avec la réglementation en vigueur.

Les pratiquants

- **TOUS LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DANS LE CHAMP DE VISION DES ADULTES**

M.A.J. le 06/09/2016

Dans cette rubrique

- [Savoir nager](#)
- [Savoir rouler à vélo](#)
- [Textes officiels](#)
- [Génération 2024](#)
- [30 minutes - Activités physiques quotidiennes](#)
- [Danses](#)
- [Outils et ressources](#)
- [Informations EPS](#)
- [Partenariats](#)
- [USEP](#)
- [Contacts](#)

En savoir plus

[Textes de références](#)
[horaires et programmes](#)

Activités Physiques et sportives programmées en EPS

[Natation](#)
[Voile - planche à voile](#)
[Char à voile](#)
[Kayak de mer](#)
[Canoë - kayak](#)
[Escalade](#)
[Équitation](#)
[Activités de cycles](#)
[Surf - Glisse scolaire](#)

Fiche à télécharger

[Cirque](#)
(pdf, français, 18 ko)